

# Quelques éléments de conclusion sur le séminaire CSFD

## Politiques, programmes et projets de lutte contre la désertification (ppp lcd).

### *Quelles évaluations ?*

29-30 juin 2011-07-06

Le séminaire a montré la complexité mais aussi la nécessité et l'intérêt des questions posées par l'évaluation. Nous avons relevé les quelques points suivants qui ne sont pas exhaustifs mais traduisent les préoccupations des participants à cette rencontre.

1) Pour engager une évaluation pertinente des PPP LCD, il apparaît très clairement que compte tenu de la diversité des situations il est essentiel de contextualiser les PPP concernés et de bien préciser le point de vue retenu pour apporter des éléments de solution à la réduction des processus de désertification sensés être les plus dommageables, notamment en faisant évoluer ou en transformant radicalement les pratiques productives.

2) Il apparaît également que pour les zones arides à subhumides où le pastoralisme est l'activité dominante, la prise en compte de la mobilité comme pratique adaptée est utile et peut modifier fortement la nature des projets et leur intégration dans une dynamique territoriale se réorientant progressivement vers des formes de développement durable acceptables mais également efficaces et équitables.

3) Une des difficultés de l'évaluation consiste à bien caractériser l'efficacité environnementale des PPP LCD mis en œuvre. Cela voudrait dire que l'on connaît bien la (les) relations de causalité entre les pratiques d'utilisation et de gestion des ressources (végétations, sols, eau, capital,, humain...), qu'elle(s) est (sont) parfaitement comprises, ce qui n'est pas toujours le cas. Les connaissances scientifiques font souvent défaut et l'analyse des représentations de la nature (la nature étant considérée comme un réservoir de ressources utilisables), d'une certaine manière sont souvent incomplètes et imparfaites.

3) Le problème central est celui de la définition des droits d'accès et d'usages des ressources naturelles la pertinence des PPP LCD dépendra en grande partie de la structure des droits et surtout du fait qu'on les aura déjà intégrée dans l'élaboration des PPP LCD. La facilité à les mettre en œuvre au coût minimal et la possibilité de répondre à des attentes en termes d'équité entre les acteurs locaux est un atout essentiel pour la réussite du projet. La tendance à l'exclusivité des droits recherchés par les tenants d'une appropriation individuelle des actifs naturels et des services notamment dans l'agriculture ne semble pas inéluctable. De nombreuses sociétés nous ont montré la richesse de certains modes communautaires d'accès aux actifs naturels et l'aptitude à coopérer des individus au sein de ces sociétés rurales locales.

4) L'adaptation au contexte moderne et à une structure de droits majoritairement occidentale, s'inscrit dans le cadre de processus plus ou moins aboutis de décentralisation réelle. Cela conduit généralement à des réarrangements institutionnels coûteux : les coûts de transaction s'accroissent considérablement.

5) Le séminaire a mis en lumière le caractère indispensable des systèmes de suivi /évaluation des transformations du développement rural en cours sous l'action des PPP LCD. Les communications ont insisté sur la participation des acteurs locaux au recueil d'une grande partie des données observées. Plus généralement l'évaluation décentralisée constitue un formidable outil auto formateur des membres parties prenantes des systèmes agraires concernés.

6) Enfin les communications, plus spécialement dans le champ de l'économie, s'appuyant sur un corpus théorique plutôt néo classique, ont insisté sur la nécessité de mieux appréhender dans le cadre de l'évaluation, le compromis généralement inévitable entre recherche d'efficacité environnementale et économique, recherche de légitimité des actions mises en œuvre, recherche d'équité entre les agents bénéficiaires à différents niveaux des PPP LCD et un minimum d'efficacité environnementale, sachant qu'en fin de compte c'est une réduction de la pauvreté dans une perspective de développement soutenable.

Le 06/07/2011

JP Chassany